
 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 étapes sur mer
Délibération n° 17	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation de représentants
Le Mercredi vingt cinq Mai deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 19/05/2020</p> <p>Membres présents : 32</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 27/05/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Justine GOSSELIN</p>
Objet : Commission communale des impôts directs (CCID) - Etablissement de la liste de contribuables proposée par le conseil municipal	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	CCID - Etablissement de la liste de contribuables proposée par le conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessous, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il est proposé au conseil municipal, après un vote à main levée décidé à l'unanimité, de dresser une liste de 32 personnes dans les conditions suivantes :

Membres du Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Philippe FAIT ❖ Maryse MAILLART ❖ Franck TINDILLER ❖ Dominique DELSAUX ❖ Bernard WAUQUIER ❖ Lyliane DUFOUR ❖ Jean-Pierre BOUVILLE ❖ Philippe RAMET ❖ Jean-Pierre LAMOUR ❖ Jean-Paul HAGNERE ❖ Anne-Marie GOLDSTEIN ❖ Xavier BRASSART 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Christelle BEURAIN ❖ Bernard GHESELLE ❖ Nathalie TILLER ❖ Josiane BOUTOILLE ❖ Charles LANQUETIN ❖ Aurore WACOGNE ❖ Jean-Michel GOSSELIN ❖ Maxime GUERVILLE ❖ Catherine SIBILSKI ❖ Marine NEMPONT ❖ René BONVOISIN ❖ Grégory HURTREL
Membres domiciliés hors de la Commune	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Joël BAHEUX ❖ Guy DANGON 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etienne TROLLE ❖ Alain HERMANT

Propriétaires de Bois et Forêts	
Titulaires	Suppléants
❖ Henri DE FRANSSU ❖ François SENLECQ	❖ Marcel VANDAELE ❖ Dominique MASSON

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.